

Numéro 9 - 15 février 2020

**Affirmons les droits et la souveraineté des peuples autochtones!
GRC, hors du territoire des Wet'suwet'en!**

Appuyons les défenseurs de la terre Wet'suwet'en!

- Barbara Biley -



Rassemblement à l'ouverture de l'Assemblée législative
de la Colombie-Britannique le 11 février 2020

- **Des actions à l'échelle nationale et internationale condamnent la violence de l'État colonial canadien**
- **Les travailleurs doivent lutter pour une solution qui défend les droits des Wet'suwet'en et les droits de tous!**
- Pierre Chénier -
- **Le Canada et la Colombie-Britannique violent une « injonction » de l'ONU alors que des manifestants légitimes sont arrêtés et menacés d'intervention armée**
- Lawyers' Rights Watch -
- **La décision de la Cour d'appel fédérale sur l'agrandissement de l'oléoduc Trans Mountain est illégale et injuste**
- Philip Fernandez -
- **Les marches commémoratives des femmes honorent la vie des femmes et des filles autochtones**

À titre d'information

- **Lettre à la Commission civile d'examen et d'instruction des plaintes relatives à la GRC concernant les opérations de la GRC en territoire Wet'suwet'en**
- **Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique et Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique** -
 - **Déclaration des Gidimt'en aux médias**
 - **Arrestation des matriarches d'Unist'ot'en**
- **Unistoten.camp** -

**Affirmons les droits et la souveraineté des peuples autochtones!
GRC, hors du territoire des Wet'suwet'en!**

Appuyons les défenseurs de la terre Wet'suwet'en!

- Barbara Biley -



CALENDRIER D'ÉVÉNEMENTS

Les représentants du Canada et de la Colombie-Britannique ne cessent de répéter que le Canada est un pays qui défend l'état de droit, comme si cela suffisait pour répondre à l'opposition grandissante au refus des différents paliers de gouvernements de rencontrer les chefs héréditaires Wet'suwet'en. Comme si cela justifiait le déploiement très militarisé d'agents de la GRC pour expulser les Wet'suwet'en de leur propre territoire. Des actions de solidarité et de désobéissance civile ont eu lieu partout au pays, notamment des barrages de routes, de ports, de traversiers et de voies ferrées, et l'occupation temporaire des bureaux de députés du parlement canadien ainsi que de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. Le 11 février, jour du discours du trône à l'Assemblée législative provinciale, des centaines de personnes, y inclus un grand nombre de jeunes, ont occupé l'entrée de l'édifice et demandé que le gouvernement de la Colombie-Britannique mette fin à l'attaque et à l'occupation par la GRC et négocie une solution pacifique au conflit avec les chefs héréditaires Wet'suwet'en.

Lors d'une conférence de presse au lendemain de la grande manifestation, le premier ministre de la Colombie-Britannique, John Horgan, a insulté les peuples autochtones qui défendent leurs droits ancestraux et tous les Canadiens en disant : « Je vais continuer de travailler avec les gens qui veulent le progrès, et ils sont légion et beaucoup plus nombreux que ceux qui préfèrent se concentrer sur des griefs. » Comme les anciens dirigeants coloniaux, il se donne le droit de définir le progrès, en l'occurrence les pipelines et le gaz naturel liquéfié, puis de rejeter du revers de la main et criminaliser toute personne qui n'est pas d'accord. Le message est clair : si les actions du gouvernement au service des investisseurs



étrangers qui veulent à tout prix mettre la main sur les ressources, la terre et le travail des Britanno-Colombiens vous font du mal ou portent atteinte à vos droits, et bien dommage, « mon gouvernement » est préoccupé par « le progrès » et non pas vos « griefs ». Jusqu'à présent, le premier ministre du Canada Justin Trudeau se contente de prétendre qu'il s'agit d'une affaire provinciale et dit qu'il a « pleinement confiance dans le gouvernement néodémocrate de la Colombie-Britannique pour aller de l'avant de la bonne façon ».

Ronald Wright, auteur de *Stolen Continents: Conquest and Resistance in the Americas*, dans une lettre au *Globe and Mail* publiée le 13 février, explique de façon convaincante l'essence du problème dans la confrontation de plus en plus houleuse entre les manifestants autochtones et leurs alliés et ceux qui veulent poursuivre la construction de pipelines et ce qu'on appelle le développement économique. Wright fait remarquer que le territoire des Wet'suwet'en à travers lequel le tribunal canadien a accordé aux développeurs la permission de construire un pipeline n'a jamais été cédé à la Couronne. Autrement dit, le tribunal n'avait pas le pouvoir d'accorder sa permission. De plus, les conseils de bande élus qui soutiennent le pipeline n'ont d'autorité que sur les petites réserves créées par la *Loi sur les Indiens*.^[1] Wright souligne:

«John Horgan devrait savoir qu'il n'est pas à son avantage d'invoquer 'la loi' pour imposer la construction d'un pipeline à travers le territoire non cédé des Wet'suwet'en. Ces mêmes mots ont été utilisés par le gouvernement Mulroney pendant la crise d'Oka en 1990. La question est: quelle loi?

«Comme les Mohawks, les Wet'suwet'en n'ont jamais cédé leur souveraineté ancienne en tant que peuple indépendant. La souveraineté ne peut être perdue que par la conquête ou le traité; les terres non cédées n'ont jamais fait légalement partie du Canada. Comme les Mohawks, les Wet'suwet'en ont un système de gouvernement qui est antérieur à l'occupation européenne et qui est toujours actif (les conseils de bande gèrent simplement les petites réserves créées en vertu de la *Loi sur les Indiens*; leurs 'autorisations' sont sans valeur au-delà de ces frontières).

« Dans des jugements historiques de 1997 et 2014, la Cour suprême a confirmé les droits des peuples autochtones de la Colombie-Britannique et a déclaré que le territoire non cédé des Wet'suwet'en pouvait couvrir 22 000 kilomètres carrés. Cela étant, aucun autre gouvernement ni aucune entreprise ne devrait avoir le droit d'y imposer sa volonté. Il semble que ce soit la Colombie-Britannique et la GRC qui enfreignent la primauté du droit. »

Il est grand temps que les chefs héréditaires et les porte-parole autochtones cessent d'être écartés chaque fois que la Couronne trouve une utilisation économique pour leur territoire traditionnel, que ce soit pour l'exploitation minière, la foresterie, les barrages hydroélectriques ou les pipelines.

À l'heure actuelle, l'occupation par la GRC est bien en place et, le 13 février, Coastal GasLink a annoncé que les travaux avaient repris sur le gazoduc. Cela est appelé « défense de l'état de droit » bien que cela jette de l'huile sur le feu et attise l'opposition aux positions racistes et coloniales de « la loi du plus fort » des gouvernements Trudeau et Horgan.

La GRC a établi une zone d'exclusion sur le territoire des Wet'suwet'en, jusqu'au camp Unist'ot'en au kilomètre 66 sur le chemin du service forestier de la rivière Morice et a arrêté 28 personnes. Il s'agit de la route utilisée par Coastal GasLink pour accéder au territoire non cédé des Wet'suwet'en où elle construit un gazoduc pour acheminer le gaz de fracturation vers l'usine de LNG Canada en construction à Kitimat.

Pendant ce temps, les nations autochtones et d'autres partisans des défenseurs de la terre Wet'suwet'en à Kahnawake au Québec, à Tyendinaga en Ontario et au Manitoba ont bloqué les voies ferrées, exigeant que la GRC se retire et que des négociations de nation à nation aient lieu. À la fin de la journée du 13 février, le service ferroviaire national avait pratiquement été fermé et le service ferroviaire vers le port de Prince Rupert dans le nord de la Colombie-Britannique et le service de train de banlieue West Coast Express du centre-ville de Vancouver vers la vallée du Fraser étaient perturbés.

Le premier ministre du Québec, François Legault, a déclaré récemment que les blocus ferroviaires en appui aux Wet'suwet'en devaient cesser, reprenant son vieux refrain sur d'éventuelles « pénuries de propane ». Voilà précisément le mode de fonctionnement des institutions canadiennes et québécoises, ces dernières faisant partie intégrante de l'État colonial anglo-canadien : sur les questions des droits fondamentaux des peuples canadien, québécois et autochtones, la réponse de ceux qui usurpent le pouvoir politique est de criminaliser ceux qui défendent leurs droits et de faire de leurs luttes une question de loi et d'ordre.

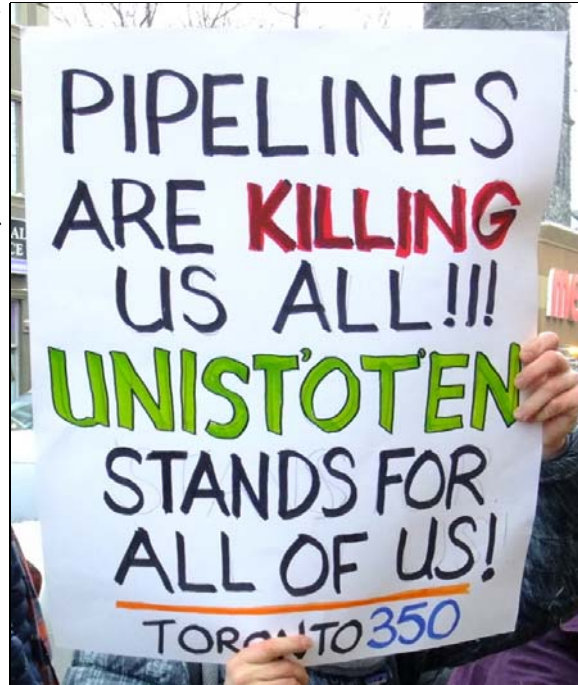


Face à l'énorme pression de toutes parts, y compris de syndicats, d'universitaires, d'organisations de juristes, d'églises, de l'Union nationale des fermiers, de journalistes et d'organisations des libertés civiles, le gouvernement Trudeau a promis que la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Carolyn Bennett, rencontrera le ministre de la Colombie-Britannique de la Réconciliation et des Relations autochtones, Scott Fraser, et les chefs héréditaires des Gitksan et des Wet'suwet'en. Les Gitksan, dont le territoire est adjacent à celui des Wet'suwet'en, bloquent le trafic ferroviaire à l'entrée et à la sortie du port de Prince Rupert. Il en va de même pour le ministre fédéral des Services aux Autochtones, Marc Miller, qui a communiqué avec les Mohawks de Tyendinaga, qui bloquent les voies ferrées près de Belleville, en Ontario, pour convenir d'une rencontre.

Le premier ministre Trudeau a fait écho au premier ministre Horgan dans une déclaration publiée à la suite de leur conversation téléphonique du 13 février. Ni l'un ni l'autre n'est intéressé à parler de la position légitime des chefs héréditaires Wet'suwet'en, à savoir qu'ils doivent donner leur consentement au développement industriel sur leur territoire et que ni la Colombie-Britannique ni le Canada ne respectent l'état de droit - provincial, national ou international. La déclaration du cabinet du premier ministre Trudeau mentionne que : « Le premier ministre Trudeau et le premier ministre Horgan ont discuté du fait que la liberté d'expression est un droit démocratique important, mais que les manifestations doivent respecter les décisions des tribunaux et se tenir dans le cadre de la loi. Ils ont également convenu que les progrès au chapitre de la lutte contre les changements climatiques et de la réconciliation doivent demeurer au premier plan de toutes les mesures que prend le gouvernement. Le premier ministre Trudeau a indiqué vouloir collaborer de près afin de

régler la situation dans les plus brefs délais. Les deux gouvernements se sont engagés à rencontrer Gitxsan Simgyet, Wet'suwet'en Dini Ze' et Ts'ake ze en vue de nouer un dialogue continu. »

Le projet de LNG Canada est le favori du premier ministre Trudeau et du premier ministre de la Colombie-Britannique Horgan qui le vantent tous deux comme le plus important investissement étranger - 40 milliards de dollars - jamais entrepris au Canada. Le gouvernement de la Colombie-Britannique était si désireux de garantir l'investissement qu'en mars 2019, l'Assemblée législative a annoncé des « mesures incitatives », y compris des exemptions d'impôts et de l'électricité à rabais pour une somme d'environ 5,35 milliards de dollars, pour un consortium constitué de plusieurs des plus grandes multinationales du monde, dont Shell, Petronas, PetroChina, Mitsubishi et Korean Gas. Alors qu'il était dans l'opposition, le gouvernement néodémocrate s'est opposé à l'exploitation du gaz naturel liquéfié en Colombie-Britannique puis est devenu le



champion des dangereuses opérations de fracturation hydraulique dans le nord de la Colombie-Britannique, de la construction du gazoduc à travers le territoire autochtone non cédé sans le consentement des nations autochtones, de la construction de l'usine de liquéfaction de Kitimat et de la perspective de plus en plus improbable d'un marché en Asie pour le gaz liquéfié. Quiconque soulève des préoccupations concernant les dommages causés à la Terre mère, y compris la destruction des sols et de l'eau dont dépendent les Wet'suwet'en, ou le fait que l'exploitation du gaz naturel liquéfié pour l'exportation contribue aux changements climatiques, est qualifié d'ennemi du progrès.

L'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique et l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, appuyées par le West Coast Environmental Law et la Pivot Legal Society, ont écrit deux fois (le 29 janvier et le 9 février) à la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC pour demander une enquête sur la base que la mise en place et l'imposition par la force de la zone d'exclusion de la GRC sur le territoire Wet'suwet'en sont illégales, en expliquant en détail ce qui rend les actions de la GRC illégales.

Le premier ministre du Canada et le premier ministre de la Colombie-Britannique seraient bien avisés de ne pas donner des leçons de morale sur l'état de droit ou la liberté d'expression pendant qu'ils supervisent l'occupation violente du territoire des Wet'suwet'en, l'arrestation des jeunes qui occupaient les bureaux d'un ministre du Cabinet pour le convaincre de leur parler, et qu'ils criminalisent ceux qui exercent leur droit de s'exprimer.

Les actions audacieuses des Wet'suwet'en à la défense de leurs droits et les actions menées à travers le pays pour les appuyer, par des autochtones et des non autochtones, montrent la personnalité démocratique moderne qui lutte pour se libérer du carcan des institutions démocratiques libérales désuètes qui lui sont imposées par les pouvoirs en place. L'aspiration à de justes relations de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones est bloquée par ce que Trudeau, Horgan, le ministre canadien des Transports Marc Garneau et d'autres appellent « l'état de droit ». Cet « état de droit » est le règne colonial imposé à la pointe du fusil. Les relations coloniales du Canada avec les peuples autochtones n'ont pas leur place. Le peuple réclame des institutions qui offrent des réparations pour les crimes commis contre les Premières nations. Les gouvernements qui sont au service des intérêts privés nient nécessairement le droit des peuples

d'avoir leur mot à dire dans les décisions qui touchent leur vie. La vie elle-même montre combien il est futile de réduire ce problème à une interprétation abstraite de ce qu'est l'état de droit.

***Tous en appui aux défenseurs de la terre Wet'suwet'en !
Travaillons tous à investir le peuple du pouvoir afin de garantir de justes relations de nation
à nation avec les peuples autochtones !
Arrêtez d'écarter les chefs héréditaires et les porte-parole autochtones !***

Note

1. « The Wet'suwet'en have never surrendered their ancient sovereignty », *Globe and Mail*, 13 février 2020

(Photos: LML, R. Gillezeau, C. Smith, C. Hunt, B. Patterson)



Des actions à l'échelle nationale et internationale condamnent la violence de l'État colonial canadien



Rassemblement devant la législature de la Colombie-Britannique le 7 janvier 2020, le lendemain du raid de la GRC sur le territoire Wet'suwet'en

Alors que l'occupation armée et l'expulsion des défenseurs de la terre Wet'suwet'en de leur territoire non cédé dans le nord de la Colombie-Britannique en sont à leur deuxième semaine, les actions de solidarité se sont intensifiées partout au pays. Des actions nombreuses, dont l'occupation des marches de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique par les jeunes autochtones et leurs alliés, ont été organisées sans relâche depuis l'attaque de la GRC le 6 février.

À l'ouverture de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique le 11 février et au moment du Discours du Trône, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique (UBCIC) et d'autres organisations ont tenu un rassemblement de masse et se sont joints à celui des jeunes à l'Assemblée législative et ont organisé une conférence de presse.

Selon le communiqué de presse de l'UBCIC du 10 février : « La GRC mène une attaque violente sur le territoire non cédé des Wet'suwet'en sous la supervision des gouvernements provincial et fédéral pour mettre à exécution l'injonction de Coastal GasLink. La jeunesse autochtone, l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique et leurs alliés, dont des organismes écologiques non gouvernementaux, des représentants municipaux, provinciaux et fédéraux, se rassembleront en solidarité avec la nation Wet'suwet'en. Les orateurs s'exprimeront sur l'escalade illégale de la GRC et les violations de la loi Wet'suwet'en et des droits autochtones qui se produisent en vertu de

l'injonction. Ils feront aussi part de leurs préoccupations face aux territoires et aux cours d'eau et aux responsabilités et aux rôles du gouvernement de la province. »

Voici un reportage de certaines des actions qui ont été organisées à travers le pays.

Colombie-Britannique



Vancouver, 9 février 2020

Sur l'île de Vancouver, il y a eu des rassemblements et des manifestations dans les petites et grandes communautés, devant le poste de la GRC à Campbell River le 9 février, sur l'autoroute de Inland Island au sud de Courtenay le 10 février, à Tofino, Courtenay, Nanaimo, Prince George et dans d'autres villes et villages partout dans la province.

Le dimanche 9 février, près de deux mille personnes se sont rassemblées à l'hôtel de ville de Vancouver. L'article « Mettons fin à l'injustice coloniale ! GRC hors du territoire Wet'suwet'en ! » du numéro du 1er février 2020 du *LML* a été largement distribué et bien accueilli au rassemblement. Après celui-ci, des centaines de personnes sont descendues dans la rue pour fermer l'intersection achalandée des rues Broadway et Cambie.

Des barrages ont été dressés le 8 février au Port de Vancouver et au Port Delta qui se sont poursuivis jusqu'au matin du 10 février lorsque les barricades ont été démantelées par la police et 55 personnes ont été arrêtées. Des volontaires non autochtones sont restés dans la rue devant le port à Vancouver afin d'empêcher que des jeunes autochtones ne soient arrêtés. Plus tard dans la même journée, lorsqu'elles ont appris l'arrestation de femmes au camp Unist'ot'en, plusieurs centaines de personnes ont à nouveau marché dans les rues de Vancouver.

À New Hazelton, à l'ouest de Smithers, des manifestants ont bloqué les chemins de fer, ce qui a interrompu le service du Canadien National au Port de Prince Rupert.

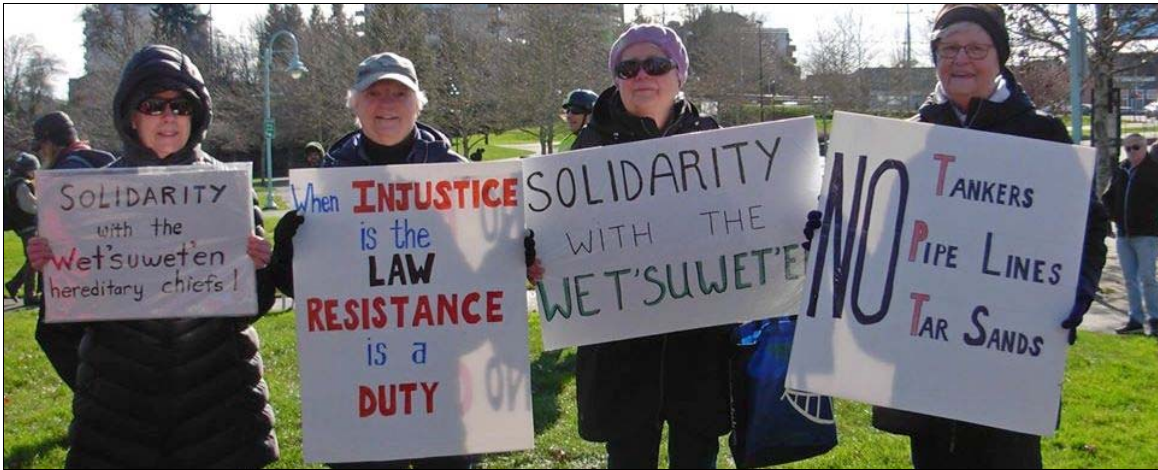




Victoria, à l'ouverture de l'Assemblée législative



Cowichan, Colombie-Britannique



Nanaimo, Colombie-Britannique



Comox, Colombie-Britannique



Campbell River, Colombie-Britannique



Rassemblement à Vancouver, le 9 février 2020



Vancouver, coin Broadway et Cambie, le 11 février 2020



Blocus du Port de Vancouver, le 9 février 2020



Blocus d'une ligne ferroviaire secondaire à Vancouver, le 11 février 2020



Blocus du terminal de conteneurs, à Delta en Colombie-Britannique, le 9 février 2020



Kelowna, Colombie-Britannique



Terrace, Colombie-Britannique



Kaslo, Colombie-Britannique



Blocus de la ligne de chemin de fer à New Hazelton, en Colombie-Britannique, le 8 février 2020

Alberta

Le 7 février, près de 100 personnes ont pénétré dans le hall d'entrée de Place Canada à Edmonton et demandé qu'Alberta Investment Management Corporation (AIMCo) désinvestisse son pourcentage de participation de 65 % dans l'oléoduc de Coastal GasLink.

À l'Université de l'Alberta à Edmonton, les étudiants ont débrayé le 10 février et se sont rassemblés sur le campus, pour ensuite se rendre à Enbridge Place au centre-ville d'Edmonton pour un deuxième rassemblement organisé par Jeunesse autochtone pour wet'suset'en.

Les manifestants ont bloqué le pont Réconciliation à Calgary le 10 février lors d'un rassemblement en appui aux chefs ancestraux Wet'suwet'en.



Calgary, Alberta

Saskatchewan

Des sympathisants des Wet'suwet'en ont bloqué la rue Albert à Régina le 8 février.



Regina, Saskatchewan

Manitoba

Des jeunes de Winnipeg occupent le bureau de circonscription de Dan Vandal, le ministre des Affaires du Nord, depuis le 4 février. Le 7 février, la circulation a été fermée sur l'avenue Portage à Winnipeg pour un rassemblement devant le bureau de la GRC. Un autre rassemblement a bloqué quatre intersections du centre-ville de Winnipeg le 10 février.



Winnipeg, Manitoba, le 10 février 2020

Ontario



Des étudiants et des professeurs de l'Université de Windsor débraient et organisent une marche le 13 février 2020 et bloquent pendant un certain temps l'accès au Pont Ambassadeur menant aux États-Unis.



Brantford, Ontario



Des centaines de personnes bloquent la ligne de chemin de fer à Toronto le 9 février 2020.



Occupation du bureau de la ministre des Relations Couronne-Autochtones Carolyn Bennett, le 10 février 2020



Toronto, Ontario



Barrie, Ontario



Kingston, Ontario



Blocus de ligne ferroviaire à Tyendinaga, en Ontario, le 9 février 2020



Occupation des bureaux du ministre de la Justice à Ottawa, en Ontario, le 10 février 2020

Québec

Depuis le samedi 8 février, des résidents du territoire Mohawk de Kahnawake bloquent le passage des trains de banlieue, provoquant la suspension des services de la ligne Candiack qui est supervisée par l'autorité régionale Exo.



Territoire Mohawk de Kahnawake





Rassemblement devant le bureau de circonscription du premier ministre Justin Trudeau à Montréal, au Québec, le 10 février 2020



Rimouski, Québec



Listuguj, Québec

Nouvelle-Écosse

Le 7 février, des jeunes autochtones et non autochtones ont occupé le bureau du député libéral Andy Fillmore à Halifax. Le 11 février, une manifestation a bloqué le terminal de conteneurs Fairview Cove à Halifax. Le 12 février, la vice-première ministre Chrystia Freeland, en visite à Halifax, a été accueillie par des manifestations à l'hôtel de ville et au bureau du premier ministre de la province, qui ont exigé qu'elle s'attaque au problème de l'occupation du territoire Wet'suwet'en par la GRC.



Action au terminal de conteneurs Fairview Cover à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 11 février 2020



Devant le poste de la GRC à Antigonish, en Nouvelle-Écosse, le 11 février 2020

Terre-Neuve et Labrador

Une centaine de personnes se sont rassemblées sur le campus Signal Hill de l'Université Memorial à St-John's le 10 février, là où le ministre des Ressources naturelles Seamus O'Regan devait prendre la parole.



St. John's, Terre-Neuve

Actions de solidarité internationale



Boston, États-Unis



Washington DC, États-Unis



Ithaca, États-Unis



San Francisco, États-Unis



Seattle, États-Unis



Juneau, États-Unis



Londres, Angleterre



West Newton, Angleterre



Nouvelle-Zélande

(Photos : LML, UBCIC, C. Smith, C. Hunt, T. Coste, C. Istace, Extinction Rébellion Rimouski, H. Tattrie, J. Speller, C. Marie, B.R. Amyot, R. Gamblin, Larsen, K. Goldberg, C. Carlson Swanson, Justice climatique Toronto, T. MacIntyre, W.A. Kwe, A. Jaffar, M. Elizabeth, S. Saunders, Teru, A. Munim, B. Low, p. Hockey, L. Lou, N. Knight, real people media, censored news, D. Smith, Noone Is Illegal, T. Tsang, M. Munro, Wetsuweten Solidarity DC, p. Hunter, 350 Seattle, Salmon State)

Les travailleurs doivent lutter pour une solution qui défend les droits des Wet'suwet'en et les droits de tous!

- Pierre Chénier -



Manifestation de masse pour bloquer la voie ferrée à Toronto, le 15 février

L'hystérie des médias monopolisés au sujet des blocus ferroviaires et des autres actions perturbatrices du transport qui sont menées en appui aux défenseurs de la terre Wet'suwet'en, est devenue encore plus intense depuis que Via Rail et le CN ont annoncé qu'ils suspendent des services. Le 13 février, le Canadien National a annoncé qu'il ferme son réseau ferroviaire dans l'est du pays, et, le 14 février, Via Rail a annoncé qu'il annule la plupart de ses services à l'échelle du Canada. Cela a poussé de nombreux médias à prédire une catastrophe pour l'économie canadienne et une recrudescence des menaces de sécession dans l'ouest et de l'éclatement du Canada, comme si les chemins de fer étaient une sorte de symbole de l'unité canadienne. Les appels à l'« intervention du gouvernement » pour démanteler les blocus par la force s'intensifient.

La crise politique qui a été déclenchée par l'invasion de la GRC, une fois de plus, du territoire des

Wet'suwet'en et la violation du droit des Wet'suwet'en de décider qui peut venir sur leur territoire et pour quelle raison, est présentée comme quelque chose de peu d'importance pour les Canadiens. La « solution » qui est réclamée est d'étendre la répression policière à tous ceux qui prennent position en faveur des défenseurs de la terre Wet'suwet'en pour que les trains recommencent à circuler.

Les travailleurs connaissent très bien cette caractérisation qui est faite de tous ceux qui contestent le diktat des gens au pouvoir comme étant illégitimes, fauteurs de troubles et criminels. Les travailleurs qui défendent leurs salaires et leurs conditions de travail sont régulièrement traités de criminels. Les travailleurs de la raffinerie Co-op de Regina, qui résistent au diktat des propriétaires pour les forcer à accepter une réduction significative de leur régime de retraite qu'ils ont négocié, ont été arrêtés et mis à l'amende pour avoir mené des actions visant à empêcher la compagnie de poursuivre la production avec les cadres et des scabs. Les travailleurs ferroviaires et des postes, et d'autres comme eux, ont souvent fait face à des lois de retour au travail lorsque leurs employeurs ont eu besoin de l'État et de sa police pour leur imposer des conditions inacceptables.



Dans cette hystérie au sujet de l'impact de la perturbation des services de transport se trouve la tentative de rallier la classe ouvrière à l'élite dirigeante qui refuse de renoncer aux vieilles relations coloniales et d'établir des relations de nation à nation avec les Wet'suwet'en et les autres nations autochtones.

Les travailleurs ne sont pas censés se préoccuper de cette violence de l'État qui est utilisée contre les peuples autochtones. Ils sont censés avoir comme unique préoccupation que leur moyen de subsistance ne soit pas mis en péril par les mises à pied qui peuvent se produire ou par d'autres moyens. Tantôt, les travailleurs sont considérés comme des fauteurs de trouble et des perturbateurs de l'état de droit et de l'économie nationale et régionale quand ils mènent des actions de masse à la défense de leurs droits ; tantôt, ils sont considérés comme de simples observateurs lorsque les nations autochtones et leurs alliés mènent des actions de masse pour défendre les droits des autochtones, comme c'est le cas en ce moment avec les blocus ferroviaires et autres.

Ce qui est caché, c'est à quel point il est important pour les travailleurs de dire que ces événements mettent en lumière le fait que l'État canadien et ses pouvoirs de police ne peuvent pas conduire à une solution des rapports entre le peuple et l'autorité politique, et que le renouveau démocratique est la nécessité de l'heure. Ceux qui réclament encore plus de violence de l'État au nom de la défense de l'économie, de l'état de droit ou de l'unité canadienne, sont les défenseurs du privilège et du pouvoir de l'infime minorité et de l'ensemble de la structure étatique coloniale qui prive le peuple du pouvoir d'exercer un contrôle sur sa vie.

Alors que les syndicats canadiens ont des tonnes de résolutions à la défense des nations autochtones, elles signifient quelque chose seulement si elles sont ises en oeuvre lorsque les temps sont durs et que le statu quo économique et politique est contesté.

Les travailleurs savent par expérience ce que veut dire être criminalisé quand on lutte pour réclamer justice dans un contexte où tous les arrangements qui sont censés vous donner une voix

et un mot à dire ont été détruits au profit des intérêts privés supranationaux. La situation requiert que la classe ouvrière du Québec et du Canada prenne position à la défense des droits des défenseurs de la terre Wet'suwet'en, contre la violence de l'État colonial et pour des solutions qui avantagent le peuple.



Le Canada et la Colombie-Britannique violent une « injonction » de l'ONU alors que des manifestants légitimes sont arrêtés et menacés d'intervention armée

- Lawyers' Rights Watch, 12 février 2020 -



Alors que des manifestants pacifiques sont arrêtés d'un océan à l'autre, le ministre des Transports du Canada, Marc Garneau, qualifie les blocus de soutien aux défenseurs des droits territoriaux Wet'suwet'en d'illégaux, citant la *Loi sur la sécurité ferroviaire*. Il omet de mentionner que les actions des gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, le recours et la menace de recours à la force par la GRC sont eux-mêmes en violation des obligations contraignantes du Canada en matière de droit international et donc « illégaux ». Les manifestants, en revanche, exercent leurs droits légaux pour s'opposer pacifiquement et fermement à de graves violations des droits des Wet'suwet'en.

Le 13 décembre 2019, un organisme de surveillance des traités des Nations unies (ONU) a appelé le Canada à « suspendre la construction du gazoduc Coastal GasLink dans les terres traditionnelles et non cédées du peuple Wet'suwet'en », à « cesser immédiatement l'expulsion forcée des Wet'suwet'en », à « garantir qu'aucune force ne sera utilisée contre les Wet'suwet'en » et à s'assurer que « la Gendarmerie royale du Canada et les services de sécurité et de police associés seront retirés de leurs terres traditionnelles ». L'organisme onusien a également appelé le Canada (qui comprend la Colombie-Britannique) à « interdire l'utilisation d'armes létales, notamment par la [GRC], contre les peuples autochtones ».

Après des années de refus par le Canada de se conformer aux recommandations du Comité des Nations unies pour mettre fin à la discrimination raciale concernant les droits des peuples autochtones, en particulier en Colombie-Britannique, le Comité a rendu sa décision de décembre dans laquelle il exhorte le Canada à incorporer le consentement libre, préalable et éclairé dans la législation nationale et à recourir aux conseils techniques de l'ONU.

Au lieu de cela, le Canada, qui cherche à obtenir un siège au Conseil de sécurité des Nations unies,

fait la sourde oreille à cette décision urgente des Nations unies et ordonne et autorise à nouveau le recours à la force pour saisir les terres traditionnelles non cédées, expulser les peuples autochtones de leurs terres et priver les manifestants et les défenseurs des terres de leurs droits fondamentaux à la liberté et de participer à des manifestations pacifiques.

Partout au Canada, les manifestants s'opposent à la répétition des saisies coloniales initiales de terres autochtones et au piétinement des droits inhérents des peuples autochtones à la liberté, aux moyens de subsistance et à la dignité. Les graves conséquences de cet accaparement historique des terres et des injustices qui y sont associées persistent à ce jour.



Maintenant, en 2020, le Canada et la Colombie-Britannique citent « l'état de droit » en appui à l'application des lois et des décisions qui prétendent l'emporter sur les lois internationales qui protègent les droits des peuples autochtones et des manifestants. Ces lois internationales sur les droits de la personne lient le Canada et la Colombie-Britannique depuis plus d'un demi-siècle.

La GRC arrête des manifestants et les prive de leur liberté pour de prétendues violations d'une injonction civile de la Cour suprême de la Colombie-Britannique en faveur d'une compagnie alors que le Canada et la Colombie-Britannique violent l'« injonction » de l'ONU en toute impunité. Ces actions du Canada, de la Colombie-Britannique et de la GRC sont contraires à la primauté du droit sur laquelle les manifestants et les défenseurs des terres insistent.

Lawyers 'Rights Watch Canada (LRWC) est un comité d'avocats et de défenseurs des droits humains qui font valoir les droits humains internationaux, la primauté du droit et l'intégrité des systèmes juridiques à l'échelle mondiale par la défense des droits, de l'éducation et de la recherche. LRWC est une ONG dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies.

(Traduit de l'anglais par LML)



La décision de la Cour d'appel fédérale sur l'agrandissement de l'oléoduc Trans Mountain est illégale et injuste

- Philip Fernandez -

La décision du 4 février de la Cour d'appel fédérale qui rejette les recours intentés par la bande indienne Coldwater, la nation squamish, la nation tsleil-watuth et une coalition de sept villages Stó:l en ce qui a trait à l'agrandissement de l'oléoduc Trans Mountain (TMX), est illégale et injuste.

En termes simples, la Couronne n'a aucune juridiction légale sur les peuples autochtones en ce qui a trait à leurs territoires non cédés. Ils sont des nations et peuples autochtones souverains dont le statut est politiquement égal au Canada et qui sont reconnus comme tels dans le droit international, comme c'est le cas dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

La décision de la Cour d'appel fédérale est injuste parce que le tribunal a limité le cas des plaignants autochtones - qui comptaient à l'origine douze nations et groupes - à seulement six et a limité les arguments juridiques à la seule détermination à savoir si le « le gouvernement du Canada s'était adéquatement acquitté de son obligation de consulter les peuples autochtones ». Cela signifie, par exemple, que tout le travail méticuleux que la nation tsleil-waututh a fait pour se préparer à démontrer au tribunal les dommages que l'oléoduc causerait à l'environnement naturel et social n'a pas été pris en compte.



Le chef Don Tom, vice-président de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, lors d'une conférence de presse à Vancouver le 4 février à la suite du rejet de la contestation juridique de l'approbation donnée au projet d'expansion de Trans Mountain (UBCIC)

C'est la deuxième fois que des peuples autochtones de la Colombie-Britannique portent leur cause pour arrêter le TMX devant la Cour d'appel fédérale. La première fois, en mai 2018, le tribunal a statué en leur faveur, a annulé l'approbation du projet et obligé le gouvernement fédéral à consulter de façon plus rigoureuse les 125 groupes et bandes autochtones le long du tracé proposé du projet.

Dans leur décision unanime publiée en 2020, les trois juges ont déclaré que « la décision d'approuver le projet constituait, non pas la ratification de la décision précédente, mais une approbation assortie de conditions amendées issues de la nouvelle ronde de consultations ». Ils ont jugé que « cela est tout à fait compatible avec les principes de la réconciliation et de l'honneur de la Couronne ». La cour a aussi statué que « la jurisprudence indique clairement que même si les peuples autochtones peuvent faire valoir leur opposition catégorique à un projet, ils ne peuvent se servir du processus de consultation comme tactique pour tenter d'y mettre un veto ».

Alors que la Couronne - représentée par l'État colonial canadien, ses gouvernements, ses tribunaux, sa police et ses militaires - peut essayer d'imposer par la force son ordre du jour, comme dans le cas des pipelines TMX ou Coastal GasLink, et les tribunaux peuvent « légalement » défendre l'ordre du jour des multinationales du gaz et du pétrole, cela ne rend pas cela plus juste ou légal dans le cadre du droit autochtone ou international. Ce sont les peuples autochtones qui représentent la justice et le droit en défendant leurs droits et leur souveraineté, en luttant pour le bien-être de tous les Canadiens et en exigeant que le Canada reconnaisse leur droit à l'autodétermination.

À la suite de la décision de la Cour d'appel fédérale, Kukpi7 Judy Wilson, secrétaire-trésorière de

l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, a déclaré en entrevue avec l'agence de nouvelles Bloomberg Business News que non seulement la « consultation » que le gouvernement libéral a faite la deuxième fois était biaisée et « méprisante », mais « ce qui est inquiétant dans cette affaire, c'est que [la Cour d'appel fédérale] a rejeté les droits des peuples autochtones, le savoir des peuples autochtones et les lois des peuples autochtones ».

Kukpi7 Wilson a souligné dans l'entrevue que le système que le Canada a imposé aux peuples autochtones avec la *Loi sur les Indiens* ne peut pas être la base pour résoudre les conflits entre les peuples autochtones et le Canada. Elle a noté que les peuples autochtones affirment de plus en plus leur souveraineté et leurs droits lorsqu'ils se tournent vers leurs propres lois et systèmes autochtones qui les ont bien servis au fil du temps. Par exemple, elle a fait remarquer que les peuples autochtones considèrent qu'ils ont un devoir sacré en tant que gardiens de la terre et de l'eau d'assurer le bien-être de l'environnement naturel et social pour les générations futures.

À la suite de la décision de la Cour d'appel fédérale, les plaignants autochtones ont déclaré qu'ils feraient appel de la décision devant la Cour suprême tout en intensifiant la résistance des peuples autochtones et du peuple canadien pour développer la lutte politique en parallèle avec la lutte juridique.



Les marches commémoratives des femmes honorent la vie des femmes et des filles autochtones



29e marche annuelle des femmes, Vancouver, le 14 février 2020

Des marches commémoratives se sont tenues le 14 février partout au Canada pour honorer la vie des femmes et filles autochtones disparues et assassinées et pour réclamer la fin de la violence contre elles.

Des milliers de personnes ont pris part à la 29e marche annuelle commémorative à Vancouver qui a débuté au centre Carnegie dans le quartier est du centre-ville de Vancouver. Cette marche a lieu chaque année depuis 1992, le jour de la Saint-Valentin. Une organisatrice de l'événement, Evelyne Youngchief, a dit que la marche cette année honore les plus de 970 femmes du quartier est du centre-ville qui sont disparues ou qui ont été tuées. Le long de la route, des arrêts ont été effectués à de nombreux endroits où des femmes ont été vues pour la dernière fois ou ont été assassinées, et elles ont été commémorées à chacun de ces endroits.

Des marches, des vigiles et d'autres événements commémoratifs ont aussi eu lieu dans plusieurs villes et municipalités dont Victoria, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Windsor, Toronto et Montréal. De nombreux participants à ces marches et vigiles se sont rappelés les images récentes de la GRC déchirant les robes rouges du camp Unist'ot'en qui avaient été suspendues pour commémorer l'esprit des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées, alors que les agents de la GRC arrêtaient les défenseurs de la terre Wet'suwet'en et leurs chefs de la manière la plus irrespectueuse et brutale.

À Toronto, des centaines de personnes se sont jointes à la 15e cérémonie annuelle des fraises devant le quartier général de la police de Toronto. Des membres des familles ont parlé de leurs proches qui ont été tués ou ont été portés disparus. D'autres orateurs ont réclamé la fin des conditions auxquelles sont confrontés les peuples autochtones du Canada, qui découlent des politiques racistes coloniales de l'État et de sa police. Ils ont souligné que le nombre de femmes disparues et assassinées continue d'augmenter chaque année et ont demandé que cesse l'indifférence et les abus par tous les paliers de gouvernement. La cérémonie a été suivie d'une marche et d'une danse en cercle qui ont bloqué une intersection majeure.

Plus de 80 personnes se sont rassemblées au Monument des droits de la personne à Ottawa. Le rassemblement a commencé par une prière traditionnelle d'un aîné autochtone. Des parents ont commémoré les membres de leur famille et souligné que même si l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées est terminée et que son rapport a été publié il y a huit mois, des femmes autochtones continuent d'être portées disparues et assassinées. Le gouvernement canadien n'a rien fait pour mettre en oeuvre les 231 Appels à la justice du rapport, ont souligné les orateurs, et il doit en rendre des comptes. Sur les pancartes au rassemblement, on pouvait voir les portraits de femmes et de filles disparues et assassinées et lire certains des Appels à la justice.

À la fin de 2019, une chercheuse associée aux familles des Soeurs par l'Esprit a estimé que depuis le début du mandat de l'Enquête nationale en septembre 2016, au moins 140 femmes et filles sont décédées des suites d'homicides, de morts suspectes ou survenues alors qu'elles étaient détenues par la police ou prises en main par le système de protection de la jeunesse.





Vancouver, Colombie-Britannique



Edmonton, Alberta



Winnipeg, Manitoba



Windsor, Ontario



Toronto, Ontario



Ottawa, Ontario

(Photos : LML, MVISS, R. Artiga, D. Bryant, M. Beyenne, M. Horodyski, P.J. Paul, End Violence Against Women Network)



À titre d'information

Lettre à la Commission civile d'examen et d'instruction des plaintes relatives à la GRC concernant les opérations de la GRC en territoire Wet'suwet'en

- Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique et Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique -

Objet : Plainte et enquête d'intérêt public concernant la zone d'exclusion de la GRC et les opérations de la GRC sur le chemin de service forestier Morice Ouest

Le 29 janvier 2020, l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique (BCCLA), les chefs héréditaires Wet'suwet'en et l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique (UBCIC) ont écrit à la Commission pour lui demander de déposer une plainte et d'ouvrir une enquête d'intérêt public en vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* concernant l'inconduite et les actions illégales de la GRC dans l'établissement d'une zone de contrôle et d'exclusion sur le chemin de service forestier Morice Ouest en territoire Wet'suwet'en. La plainte et la demande

d'enquête sont également appuyées par West Coast Environmental Law et Pivot Legal Society.

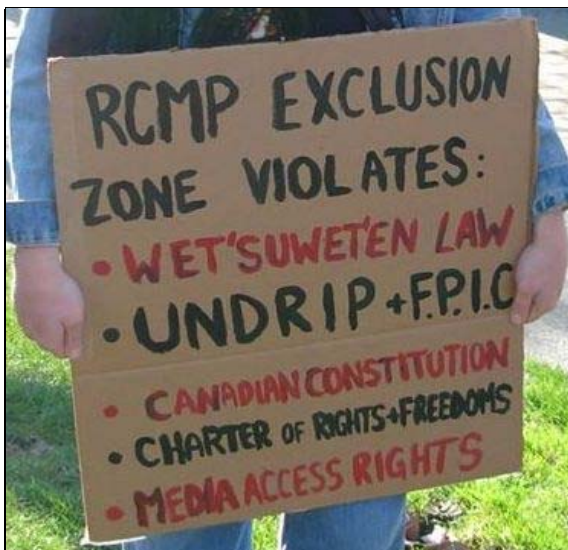
Nous vous écrivons aujourd'hui au nom de la BCCLA et de l'UBCIC au sujet des actions irrégulières et de plus en plus illégales de la GRC sur le chemin de service forestier Morice Ouest en territoire Wet'suwet'en. Nous demandons à la Commission de traiter la présente lettre comme une mise à jour urgente de notre plainte précédente et de demander l'ouverture d'une enquête d'intérêt public sur la question. La surveillance des défenseurs des terres autochtones dans les territoires des Wet'suwet'en est une question d'intérêt public importante.



Le 6 février 2020, la GRC a établi une zone d'exclusion au kilomètre 27 sur le chemin de service forestier Morice Ouest. Le 7 février 2020, la zone d'exclusion a été déplacée au kilomètre 4 du chemin de service forestier Morice Ouest et de sévères restrictions d'accès ont été imposées, notamment une interdiction d'accès et de mobilité sur la route qui a des répercussions sur les chefs héréditaires Wet'suwet'en, les membres de la nation wet'suwe'ten, les invités, les médias et observateurs juridiques.

Nous soulignons à la Commission que la zone d'exclusion, trop grande et arbitraire, se situe en dehors du champ d'application de l'injonction. Nous sommes très inquiets de l'élargissement de la zone d'exclusion de la GRC, qui accorde à la GRC des pouvoirs discrétionnaires, déraisonnables et injustifiés de :

1. Détenir et arrêter illégalement des personnes qui se trouvent dans la zone d'exclusion arbitraire et mal définie, mais qui ne contreviennent pas à l'injonction. [1]
2. Interdire l'accès et empêcher la circulation des Wet'suwet'en, de leurs invités et du public sur le chemin de service forestier Morice Ouest et dans la zone d'exclusion. [2]
3. Saisir les biens personnels dans la zone d'exclusion. [3]
4. Restreindre sévèrement le droit constitutionnel à la liberté de la presse. [4]



Il n'y a absolument aucun précédent juridique ni aucune autorité légale établie pour un pouvoir policier aussi large associé à l'exécution d'une injonction. La mise en place et l'exécution de la zone d'exclusion de la GRC en territoire Wet'suwet'en sont illégales. Les déclarations publiques de la GRC font état de l'exécution de l'injonction afin de justifier la zone d'exclusion ; toutefois, aucune de ces dispositions n'est explicitement énoncée dans l'ordonnance d'exécution rendue le 7 janvier 2020.

La GRC réinterprète intentionnellement l'ordonnance d'exécution afin d'étendre ses pouvoirs de police. Tenter de dégager une zone

indéfinie bordant plus de 60 km de route et d'en exclure toutes les personnes et tous les habitants est un exercice déraisonnable du pouvoir discrétionnaire accordé à la police en vertu de l'ordonnance d'exécution. La zone d'exclusion arbitraire de la GRC et les restrictions excessives à l'accès sont tout à fait injustifiées et illégales et constituent une violation grave des droits et de la juridiction autochtones, une grave privation des libertés individuelles et une atteinte flagrante aux droits protégés par la Charte. Nous sommes convaincus que la Commission comprendra l'urgence de cette question et lancera une enquête publique approfondie.

Signé

Harsha Walia

Directrice générale

Au nom l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique

Le grand chef Stewart Phillip

Président

Chef Don Tom

Vice-président

Kukpi7 Judy Wilson

Secrétaire-trésorière

Au nom de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique

Notes

1. [Arrestations effectuées au kilomètre 27 du chemin de service forestier Morice Ouest](#) :

Comme la GRC a arbitrairement déplacé la zone d'exclusion au kilomètre 4, le camp du kilomètre 27 se trouve maintenant dans la zone d'exclusion arbitraire, mais est bien en dehors de zone de l'injonction elle-même. Ces arrestations et accusations d'outrage sont donc illégales.

2. [Communiqué de presse de la GRC, 6 février 2020](#)

3. [La GRC a remorqué des véhicules situés dans la zone d'exclusion, mais en dehors de la zone d'injonction](#)

4. [Statement by Canadian Association of Journalists: Ricochet journalist detained for eight hours while covering RCMP raid](#)

(9 février 2020. Traduit de l'anglais par LML)



Déclaration des Gidimt'en aux médias

- 12 février 2020 -

Les camps des Wet'suwet'en sont réoccupés, la forte présence de la GRC se poursuit.

La réconciliation est morte. Les événements de la semaine dernière sur les territoires des Wet'suwet'en ont été une manifestation extrême de la violence coloniale, approuvée en violation du droit Wet'suwet'en, du droit canadien et du droit international.



Freda Huson (troisième à partir de la gauche) et six autres personnes arrêtées au camp des Unist'ot'en, après leur libération, tard le 10 février 2020 (unist'ot'en camp)

La GRC a arrêté 28 défenseurs des terres et matriarches lors de l'exécution de l'injonction interlocutoire approuvée par la juge Church. Une personne, refusant de reconnaître la loi coloniale, est toujours en détention et comparaitra en cour le 21 février 2020 à Prince George. Des accusations seront portées car la Coastal GasLink a demandé l'intervention de la Couronne. Les autres défenseurs de la terre doivent comparaître devant la Cour suprême à Prince George à la fin avril.

En réponse à une action policière discrétionnaire, déraisonnable et injustifiée, l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique (BCCLA) [ainsi que l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique - *note du LML*] a déposé une plainte et demandé une enquête d'intérêt public sur la conduite de la GRC. La GRC a illégalement arrêté des personnes qui campaient à l'extérieur de la zone d'injonction, ainsi que des personnes qui se cachaient des agents armés de fusils d'assaut hors des routes mentionnées dans l'injonction. Le mépris et l'irrespect flagrants manifestés par la GRC à l'égard des lois Wet'suwet'en, canadienne et internationale font maintenant l'objet d'une enquête.

Bien que les zones d'exclusion, certes illégales, aient été levées, la GRC est toujours très présente sur les terres des Wet'suwet'en. Nous prévoyons qu'elle va protéger et faciliter par des moyens lourds l'accès de Coastal GasLink aux territoires non cédés sans le consentement libre, préalable et éclairé des chefs héréditaires. L'avis d'expulsion remis à la Coastal GasLink le 4 janvier 2020 est toujours valable et continuera d'être appliqué avec tous les pouvoirs et la compétence de la loi Wet'suwet'en.

Nous encourageons tous les sympathisants à rester forts et solidaires de cette lutte.

(Traduit de l'anglais par LML)



Arrestation des matriarches d'Unist'ot'en

- Unistoten.camp, 10 février 2020 -

Un convoi d'unités tactiques armées de la GRC a envahi le territoire souverain et non cédé des Unist'ot'en pour mettre à exécution l'injonction de Coastal GasLink. Nos défenseurs et nos matriarches Unist'ot'en ont été brutalement expulsés de leurs territoires.



Les matriarches Unist'ot'en Freda Huson (la chef Howihkat), Brenda Michell (la chef Geltiy) et la docteure Karla Tait ont été brutalement expulsées de nos territoires et arrêtées. Nos matriarches ont été arrêtées au cours d'une cérémonie invoquant nos ancêtres et en hommage aux femmes et filles disparues et assassinées. Nous les Unist'ot'en savons que la violence contre nos territoires et la violence contre nos femmes sont liées. Au cours de la cérémonie, nous avons dressé des robes rouges à la mémoire de l'esprit des femmes, filles et personnes bispirituelles assassinées et qui nous ont été enlevées. Nous faisons une crémation pour l'industrie de la Réconciliation canadienne autochtone lorsque la GRC a enfoncé les barrières. Les défenseurs de la terre, y compris Victoria Redsun (Denesuline), Autumn Walken (Nlaka'pamux) et Pocholo Alen Conception ont aussi été arrêtés.



L'Unist'ot'en condamne ces arrestations violentes et coloniales et ces violations flagrantes de la loi Wet'suwet'en, de la loi canadienne et de la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations unies. Il s'agit aussi d'une violation flagrante de la récente directive du comité des Nations unies sur la discrimination raciale qui exige que le Canada arrête le projet d'oléoduc Coastal GasLink et retire la GRC de notre territoire afin d'éviter de futures violations de la loi constitutionnelle, internationale et Wet'suwet'en.

Nous, Wet'suwet'en, n'avons jamais cédé notre titre ni nos droits sur les 22 000 kilomètres de nos

terres, nos cours d'eau et nos ressources au sein de notre Yintah. Notre *Anuc niwh'it'ën* (loi Wet'suwet'en) et nos systèmes de gouvernance sont restés intacts et continuent de gouverner notre peuple et nos territoires. Nous reconnaissons l'autorité de ces systèmes. Les chefs héréditaires Wet'suwet'en sont les détenteurs de titres et détiennent l'autorité et la juridiction de prendre des décisions sur les territoires non cédés.

Notre territoire Wet'suwet'en est divisé en 5 clans et 13 groupes de maisons. Chaque clan au sein de la nation Wet'suwet'en a l'entière juridiction en vertu de notre loi de contrôler l'accès à ses territoires respectifs. Nous nous sommes gouvernés de façon durable depuis les temps immémoriaux. L'Unist'ot'en (Maison sombre) occupe et utilise notre territoire traditionnel comme nous le faisons depuis des siècles. Notre patrimoine est l'expression pacifique de notre lien au territoire et est la preuve vivante de notre utilisation et de notre occupation continues de nos territoires conformément à notre structure de gouvernance. Notre Yin'tah Unist'ot'en est un endroit de guérison. C'est le domicile de Wet'suwet'en qui cherchent un refuge contre les traumatismes coloniaux, qui ont des dépendances à la drogue ou qui désirent se reconnecter avec la terre.

Nous avons la force de nos ancêtres en nous. Nous avons la solidarité de nos proches et de nos alliés autochtones avec nous. Nous sommes forts des gens qui ferment des chemins de fer, des autoroutes, des ports et des bureaux gouvernementaux partout au pays. Merci à tous ceux qui, partout sur cette planète, font de notre lutte la leur. Les flammes de la résistance et le retour en force de nos réclamations territoriales autochtones nous rendent forts. Nous savons que nos voisins et nos proches sont avec nous. Nous savons que les esprits à deux pattes et à quatre pattes veillent sur nous. Nous ne sommes pas intimidés par ces arrestations, ni par la force policière. Les injonctions des tribunaux coloniaux ne nous intimident pas non plus. Ni les hommes en habit et leur argent. Nous sommes toujours là. Nous serons toujours là. C'est loin d'être terminé.



(Photos: Camp Unist'ot'en. Traduit de l'anglais par LML)



(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)

PDF

Lisez *Le Marxiste-Léniniste*

Site web: www.pccml.ca Courriel: redaction@cpcml.ca